



Régie de gestion
des matières résiduelles
du Bas-Saint-François



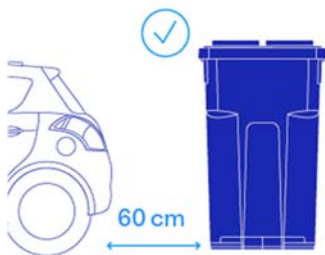
Un nouveau bac pour récupérer plus et mieux !

Bonne nouvelle! RGMR Bas-St-François poursuit sa route vers la collecte sélective modernisée avec la distribution des bacs de récupération. **Prenez note que vous pourrez utiliser votre nouveau bac à partir du 1^{er} janvier 2025 lors de votre journée de collecte.** Pour plus d'informations concernant les modalités de la collecte dans votre secteur, rendez-vous sur le site de votre municipalité ou sur notre site web.

Vous trouverez également au verso la liste standardisée des matières admissibles. Simple à comprendre, cette liste vous permettra de faire le bon geste de tri : *contenants, emballages, imprimés, c'est tout.* Finalement, en tant que nouvel usager, vous trouverez ci-après les sept (7) règles d'utilisation du bac roulant.



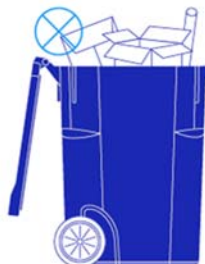
Comment bien utiliser le bac



- 1 Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc;



- 2 Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;



- 3 Laisser le bac fermé;
- 4 Éviter de surcharger le bac;



- 5 Éviter de déposer des objets sur le couvercle;



- 6 Dégager la neige déposée sur le couvercle;
- 7 Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ RAMASSÉ?
VOTRE BAC EST ENDOMMAGÉ?
COMMUNIQUEZ AU 819-395-5096 #102

POUR PLUS D'INFO SUR LA
COLLECTE SÉLECTIVE,
VISITEZ BACIMPACT.CA

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Piles
- ✗ Seringues
- ✗ Boyaux d'arrosage
- ✗ Chaises de jardin
- ✗ Jouets
- ✗ Casseroles
- ✗ Vêtements et tissus

BESOIN DE PLUS
D'INFOS SUR LE BAC?

CONSULTEZ
BACIMPACT.CA

